



COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le 23 mai à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J-C., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes SCHNEIDER C., GUIBERTEAU C., BOURSQUOT S., BOURSQUOT N., DUCAYLA C., ANDRE L., BOULOUMOU M-C., BARRET M.H, TURGNE D.,

Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., BACHEREAU P.,
BERNARD D, GACHET P., ROBERT M., VIDAL P., FRANCOIS D.

Excusés : Mme SIGNAT L., Mrs DOUBLET M., LOUVET C., STAUDER J.D., RAFFE D., GAILLOT J.P.

Date de la convocation : 15 mai 2018

Présents : 27

Secrétaire de séance : Monique Rivière.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Les Fous Cavés – Port d'Envaux : 1 500 €

Avenir Cycliste Nieul les Saintes : 500 €

Association Nationale des membres de l'Ordre du mérite National – 500 €

AACS Soulignonnes : 1 500 €

Ateliers de la Reine Radegonde : 500 €

Badminton Club Pont l'Abbé : 500 €

Groupement Jeunes Footballeurs Cœur Saintonge : 1 500 €

Amicour : 500 €

SOLCANPO : 249.13 €

La Grant Compaigne – 500 €

US Pont l'Abbé d'Arnoult : 500 €

L'Abbaye en Fête – Trizay : 1 500 €

Les Ateliers Artistiques du Bruant – 1000€

Les Visiteurs de Panloy : 1 500 €

Aéro Modèle Club Saintonge : 1 000 €

Port d'Envaux Basket Ball : 500 €

APE Saint-Porchaire : 650 €

Twirling club : 500 €

La Confrérie de la Mojhette – 500 €

Syndicat d'Initiative Trizay : 500 €

Association Familles Rurales (La Vallée ALSH) : 16 000 €

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 23 mai 2018,

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE


Sylvain BARREAUD
17250 ST PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 23 mai à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J-C., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes SCHNEIDER C., GUIBERTEAU C., BOURSQUOT S., BOURSQUOT N., DUCAYLA C., ANDRE L., BOULOUMOU M-C., BARRET M.H, TURGNE D.,
Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., BACHEREAU P., BERNARD D, GACHET P., ROBERT M., VIDAL P., FRANCOIS D.
Excusés : Mme SIGNAT L., Mrs DOUBLET M., LOUVET C., STAUDER J.D., RAFFE D., GAILLOT J.P.
Date de la convocation : 15 mai 2018
Présents : 27
Secrétaire de séance : Monique Rivière.

COTISATION ADIL 2018.

Considérant l'engagement de la Communauté de Communes en matière de politique du logement et de cadre de vie,

Considérant l'intérêt de l'action de l'association Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de la Charente-Maritime,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire la demande de subvention de 1 192 € de l'ADIL pour l'année 2018.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 23 mai 2018,

Le Président,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 23 mai à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J-C., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes SCHNEIDER C., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., ANDRE L., BOULOUMOU M-C., BARRET M.H, TURGNE D.,

Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., BACHEREAU P., BERNARD D, GACHET P., ROBERT MVIDAL P., FRANCOIS D.

Excusés : Mme SIGNAT L., Mrs DOUBLET M., LOUVET C., STAUDER J.D., RAFFE D., GAILLOT J.P.

Date de la convocation : 15 mai 2018

Présents : 27

Secrétaire de séance : Monique Rivière.

FURNISSEURS DE TELEPHONIE

Considérant les coûts importants de téléphonie engagés auprès du prestataire actuel de la Communauté de Communes,

Considérant l'évolution des besoins de la CDC en service de téléphonie mobile et fixe,

Considérant la consultation retranscrite dans le tableau ci-dessous mettant en concurrence 3 prestataires de téléphonie mobile et fixe,

	SFR	BOUYGUES	ORANGE
Contrat flotte lignes	Forfait à partir de 17 lignes	Forfait à partir de 12 lignes	Forfait à partir de 12 lignes
14 LIGNES MOBILE	257 €	182 €	292 €
ENGAGEMENT	24 MOIS	24 MOIS	24 MOIS
5 LIGNES FIXES	333 €	250€	360€
ENGAGEMENT	EN COURS	36 MOIS	36 MOIS
AVANTAGES	Si extension lignes au-delà de 17	900 €	Téléphones à 1€
RELAIS LOCAL	Angoulême ou autre ??	La Rochelle	Saintes
COUT MENSUEL	590 €	432 €	652 €
COUT ANNUEL	7080 €	5184 €	7824 €

Au regard du tableau ci-dessus, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'engagement pour l'offre de Bouygues Télécom, plus avantageuse économiquement et bénéficiant d'un relais local identifié à La Rochelle.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 23 mai 2018,

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

Le Président

Sylvain BARREAUD
Charente-Arnault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 23 mai à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J-C., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes SCHNEIDER C., GUIBERTEAU C., BOURSQUOT S., BOURSQUOT N., DUCAYLA C., ANDRE L., BOULOUMOU M-C., BARRET M.H, TURGNE D.,
Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., BACHEREAU P.,
BERNARD D, GACHET P., ROBERT M., VIDAL P., FRANCOIS D.
Excusés : Mme SIGNAT L., Mrs DOUBLET M., LOUVET C., STAUDER J.D., RAFFE D., GAILLOT J.P.
Date de la convocation : 15 mai 2018
Présents : 27
Secrétaire de séance : Monique Rivière.

OT DE SAINTES ET SAINTONGE : PROJET MUSICATRANSAT

Considérant la prise de compétence tourisme de la communauté de Communes au 1^{er} janvier 2017,

Considérant la proposition de soutien de l'Office de Tourisme de Saintes et Saintonge du projet intitulé « Musicatransat »

Considérant l'exposé de Monsieur le Président informant que le projet « Musicatransat » s'inscrit dans la continuité de l'événement « Musicaventure » créé en 2017 à l'Abbaye aux Dames (Saintes) et que selon la définition de l'Office de Tourisme de Saintes et Saintonge, il « a pour ambition de proposer aux visiteurs et habitants une expérience immersive et sensoriel des concerts de musique classique sous un format original (transats avec casques audios) et dans des lieux inédits » pour un tarif de 2 € pour les enfants et 4€ pour les adultes durant la période estivale 2018,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la demande de soutien de ce projet touristique pour la somme de 890 Euros.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 23 mai 2018,

Le Président,

Charente-Arnoult
COMMUNAUTE DE COMMUNES
BP 23
17250 SAINT PORCHAIRE
Sylvain BARREAUD

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 23 mai à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J-C., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes SCHNEIDER C., GUIBERTEAU C., BOURSQUOT S., BOURSQUOT N., DUCAYLA C., ANDRE L., BOULOUMOU M-C., BARRET M.H, TURGNE D.,
Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., BACHEREAU P.,
BERNARD D, GACHET P., ROBERT M., VIDAL P., FRANCOIS D.

Excusés : Mme SIGNAT L., Mrs DOUBLET M., LOUVET C., STAUDER J.D., RAFFE D., GAILLOT J.P.

Date de la convocation : 15 mai 2018

Présents : 27

Secrétaire de séance : Monique Rivière.

INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982,

Vu l'arrêté en date du 16 décembre 1983 précisant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public,

Et conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de Comptable du Trésor.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire la prise de fonction de Monsieur Frédéric Cornu à la Trésorerie de Saint-Porchaire et l'attribution de l'indemnité dévolue à ce dernier eu égard à sa mission de conseil.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 23 mai 2018,

Le Président



Cœur de Saintonge
Charente-Arnoult
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 SAINT PORCHAIRE
Sylvain BARREAUD.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 23 mai à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J-C., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes SCHNEIDER C., GUIBERTEAU C., BOURSQUOT S., BOURSQUOT N., DUCAYLA C., ANDRE L., BOULOUMOU M-C., BARRET M.H, TURGNE D.,
Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., BACHEREAU P., BERNARD D, GACHET P., ROBERT M., VIDAL P., FRANCOIS D.

Excusés : Mme SIGNAT L., Mrs DOUBLET M., LOUVET C., STAUDER J.D., RAFFE D., GAILLOT J.P.

Date de la convocation : 15 mai 2018

Présents : 27

Secrétaire de séance : Monique Rivière.

STATUTS PAYS DE SAINTONGE ROMANE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5711-1 et L.5212-16 et L.5211-17 à 5211-20,

Vu l'arrêté préfectoral n°03-494-DRCLAJ-B2 du 24 février 2003 portant création du syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane, modifié par l'arrêté préfectoral n°14-411-DRCTE-B2 du 13 février 2014,

Considérant l'exposé de Monsieur le Président rappelant

- les changements intervenus récemment (Loi NOTRe, création de la Région Nouvelle Aquitaine, déménagement du siège social du Pays en septembre 2017),
- les éléments à caractères règlementaires (Référence obsolète à la loi dite Voynet (Art. 22), Compétence SCoT telle que précisée par le code de l'Urbanisme (Art. L.143-16),
- l'intégration statutaire de missions exercées (Système d'Information Géographique, Missions à la carte tel qu'attendu à l'article L.5212-16 du CGCT).

Considérant la délibération du Comité Syndical en date 27 mars 2018 portant modification des statuts du syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire le projet de modification statutaire cité ci-dessus et sollicite l'autorisation à engager les démarches et signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 23 mai 2018,

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

Le Président,

Sylvain BARREAUD
Charente-Arnoval
BP 23
17250 ST PORCHAIRE



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 23 mai à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J-C., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes SCHNEIDER C., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., ANDRE L.,
BOULOUMOU M-C., BARRET M.H, TURGNE D.,
Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., BACHEREAU P.,
BERNARD D, GACHET P., ROBERT M., VIDAL P., FRANCOIS D.

Excusés : Mme SIGNAT L., Mrs DOUBLET M., LOUVET C., STAUDER J.D., RAFFE D., GAILLOT J.P.

Date de la convocation : 15 mai 2018

Présents : 27

Secrétaire de séance : Monique Rivière.

CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET NOTT – REGION NOUVELLE AQUITAINE

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015,

Considérant la prise de compétence Tourisme dans les statuts de la CDC depuis le 1^{er} janvier 2017,

Considérant le soutien que souhaite apporter la Région Nouvelle Aquitaine aux territoires ayant la volonté d'améliorer l'organisation générale de la filière touristique à travers les orientations suivantes :

- La professionnalisation des personnels des institutions publiques du tourisme et des prestataires touristiques au regard des besoins définis par le territoire,
- La qualification de l'offre touristique des territoires,
- La définition d'une stratégie numérique partagée du territoire en relation avec son positionnement et son programme de formation,
- L'évolution des missions des Offices de Tourisme notamment au travers de la politique d'accueil de leur clientèle, de l'amélioration de leurs ressources et de l'observation locale.

Au regard de l'accord entre la CDA de Saintes, la CDC Cœur de Saintonge et la CDC de Gémozac pour répondre collectivement à l'appel à projet NOTT et vu la délibération du 4 avril 2017 n°37-2018, Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil Communautaire à :

- candidater à l'appel à projet NOTT dans le cadre d'une candidature commune avec la CDC de Gémozac et la CDA de Saintes,
- signer la convention de partenariat et l'ensemble des pièces et documents administratifs concernant cet appel à projet,

- s'appuyer sur Charentes Tourisme pour formaliser le dossier de réponse à l'appel à projet dans le cadre de la convention annexée,

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 23 mai 2018,

Le Président,


Cœur de Saintonge
Charente-Arnault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
Sylvain BARREBAUD
SAINT-PORCHAIRE

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 241700517 - 2018
3- 57-2018-DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 31/05/2018



N° 57/2018

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 23 mai à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J-C., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes SCHNEIDER C., GUIBERTEAU C., BOURSQUOT S., BOURSQUOT N., DUCAYLA C., ANDRE L., BOULOUMOU M-C., BARRET M.H, TURGNE D.,

Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., BACHEREAU P.,
BERNARD D, GACHET P., ROBERT M., VIDAL P., FRANCOIS D.

Excusés : Mme SIGNAT L., Mrs DOUBLET M., LOUVET C., STAUDER J.D., RAFFE D., GAILLOT J.P.

Date de la convocation : 15 mai 2018

Présents : 27

Secrétaire de séance : Monique Rivière.

SUBVENTION 2018 CAUE.

Vu la délibération n° 103-2017 autorisant le renouvellement de la convention CAUE pour l'année 2018,

Considérant les termes de l'article 5-1-3 de la convention CAUE pour l'année 2018, spécifiant le versement annuel d'une subvention forfaitaire,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire la demande de subvention du CAUE pour un montant de 354 €.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 23 mai 2018,

Le Président,

Sylvain BARREAUD.
Charente-Arnoult
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE

TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 - 241700517 - 2018 012
3- 58- 2018- DE - - -

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 31/05/2018



N° 58/2018

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 23 mai à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs GRENON J-C., GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-Présidents,
Mmes SCHNEIDER C., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., DUCAYLA C., ANDRE L., BOULOUMOU M-C., BARRET M.H, TURGNE D.,

Mrs. GANDAUBER G., MICHAUD J., MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D., POCH P., BACHEREAU P.,
BERNARD D, GACHET P., ROBERT M., VIDAL P., FRANCOIS D.

Excusés : Mme SIGNAT L., Mrs DOUBLET M., LOUVET C., STAUDER J.D., RAFFE D., GAILLOT J.P.

Date de la convocation : 15 mai 2018

Présents : 27

Secrétaire de séance : Monique Rivière.

COTISATION INITIATIVE CHARENTE-MARITIME.

L'Association Charente-Initiative a pour mission de faciliter la création, la reprise ou le développement des entreprises sur le Département de la Charente-Maritime, notamment renforcer les fonds propres insuffisants des porteurs de projets par des prêts d'honneur, à taux zéro et sans garantie de 5 000 € à 40 000 €, permettant ainsi d'obtenir un financement complémentaire.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire la cotisation 2018 à Initiative Charente-Maritime pour un montant de 2 500 €.

Adopté à l'unanimité

A Saint Porchaire, le 23 mai 2018,

Le Président,

Charente-Arnault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD
17250 ST PORCHAIRE

